

INTRODUCTION

Analyser Montreuil pour rendre compte de ses problèmes et de ses transformations sur les plans économique et social, afin de savoir si la théorie de *la coopérative municipale* défendue par Jean Zin peut s'avérer utile à la résolution des problématiques montreuilloises (travail, écologie politique et social), sera ici le sujet d'étude.

Bien que cette théorie ait été pensée de manière globale pour agir localement, il est avant tout nécessaire de rendre compte de l'état actuel de la municipalité afin de déterminer si ce niveau local correspond à l'analyse plus globale de cette théorie avec les différentes nuances que cela comporte.

Il ne s'agira pas ici de convaincre mais bien de démontrer par le biais d'un cheminement, le plus concret possible, l'utilité de cette proposition pour une localité. Il ne s'agit pas non plus de prouver que cette proposition est la seule possible mais de démontrer que cela peut être une solution parmi d'autres.

Nous tenterons d'analyser les multiples données concernant Montreuil, collectées grâce à l'amabilité de certains secteurs de la municipalité, du département Seine-Saint-Denis et d'organismes, tel que l'Insee. Ces données concernent le chômage, le RMI, la précarité, les différents secteurs entrepreneuriaux, les immigrés au travail, les réformes de la municipalité, etc.

A partir de cela, nous établirons un comparatif entre ces données et la théorie proposée. Un rapprochement entre les expérimentations ressemblantes se fera. Les différents partenariats possibles seront cités.

Une partie concernera enfin l'aspect budgétaire du projet ainsi que ses aspects techniques et administratifs indispensables.

Tout ceci afin de permettre à la municipalité, si elle désire expérimenter ce projet, d'avoir les outils primordiaux et nécessaires à sa réalisation.

Nous ne prétendons pas pour le moment détenir *la* proposition adaptée à Montreuil ou à d'autres communes, seule la conclusion et le lecteur pourront y répondre. Nous désirons juste faire une recherche qui nous semble nécessaire et inexistante pour le moment, par méconnaissance, du projet-pilote qu'est *la coopérative municipale*.

Cette recherche concerne tout aussi bien les Montreuillois que les autres communes soucieuses de résoudre des problèmes qui perdurent et qui ne trouvent pas de solutions concrètes, si ce n'est de la gestion à court terme, sans résultat probant. Ainsi, un comparatif à l'échelle de Montreuil, du département, de la région Ile-de-France et de la France se fera dans certains cas, plus parlants.

Pourquoi s'adresser au niveau local ?

Le niveau local est une échelle, à forme plus humaine, car plus contrôlable par ses habitants, mais aussi plus pragmatique pour ses élus. Elle permet, depuis les lois sur la décentralisation de 1982 et 2003, plus de liberté pour l'action locale (malgré le manque d'investissement par l'Etat, d'un point de vue budgétaire). En effet, le pouvoir s'y trouve plus horizontal et partagé, même si cela empêche parfois les communes d'agir, par manque de financement.

L'existence de la municipalité permet aux citoyens d'avoir un minimum de politique propre à leurs problèmes territoriaux et à leurs convictions, mais aussi de répondre plus aisément, au niveau local, à des problèmes pensés de façon globale comme, par exemple, l'écologie ou la précarité.

Le local répond également, sur le plan du développement économique, à une vocation de relocalisation de l'économie, permettant moins de transports, donc moins d'émission de gaz carbonique dans l'atmosphère. L'économie locale permet, en outre, la renaissance des liens sociaux locaux entre les acteurs de la coopérative mais aussi entre les consommateurs de la production locale exercée et leurs producteurs.

En effet, la coopérative municipale, bien que devant être expérimentée localement, répond en soi à un ensemble de thèmes très globaux. Elle concerne le travail et le social (travail choisi, développement humain), l'idée de coopération, l'écologie politique, la démocratie, la solidarité, l'adaptation à un nouveau type de société (ère de l'information)...

Véhiculer l'idée de *coopérative municipale* est une de nos préoccupations premières. Ainsi, l'inscrire et la comparer aux problèmes de Montreuil permet de stimuler sa concrétisation et de diffuser cette idée, le plus largement possible.

L'importance de la municipalité dans la conjoncture actuelle

Il semble clair, avec la raréfaction du pétrole, qu'une reterritorialisation locale et que le développement de la vie de quartier s'avèrent plus que nécessaires. Les enjeux écologiques (réchauffement, raréfaction de l'énergie fossile...) nécessitent une adaptation pour moins de déplacements dans l'espace (transports). La municipalité a donc face à elle une responsabilité forte et essentielle dans l'existence d'un projet de société local adapté à la situation actuelle. La déconnexion des élus nationaux face aux problèmes de terrain demande une remise en question de notre type de démocratie représentative au profit d'une démocratie participative locale ne pouvant fonctionner que dans un cadre municipal pour un fonctionnement optimal. La municipalité, selon la grandeur du territoire, devra être divisée en plusieurs groupes horizontaux, les quartiers, afin de faciliter l'échange démocratique. En effet, moins il y a de monde et plus l'on parle de ce qui nous concerne au plus près, mieux c'est. Il ne faut en aucun cas négliger ce que peut apporter l'expérience de terrain qu'ont les citoyens locaux, mais bien prendre en compte leur avis pour un fonctionnement plus efficace de chaque quartier. La coopérative municipale pourra jouer, dans ce cadre, la mise en avant de ce type de démocratie territoriale.

Les conquêtes des municipalités pour la gauche semblent donc nécessaires, même peut-être plus nécessaires que les élections présidentielles. La mobilisation des citoyens pour les élections municipales s'avère indispensable pour une refondation de nos vies de quartier.

La coopérative municipale

1/ Qu'est-ce-qu'une coopérative municipale ?

L'idée de coopérative municipale vient à la base de Murray Bookchin, l'un des penseurs du mouvement communiste libertaire (1921-2006). Il part du postulat qu'une coopérative (scop : société coopérative ouvrière de production), lorsqu'elle se confronte à la concurrence ambiante du marché, perd tout autant le contrôle sur sa production et son avenir que les autres entreprises marchandes, et ceci par nécessité de survie. Elle devient alors productiviste, ou bien doit disparaître (faillite).

Si la coopérative devient municipale, elle peut être protégée par une institution publique locale (la municipalité), cela lui permettant d'être libéré des impératifs de rentabilité tout en restant d'utilité publique locale : "Il faut donc abriter ces activités coopératives de la pression concurrentielle grâce à des structures politiques locales qui en assurent le financement par la collectivité." (Jean Zin)¹.

"La valeur des coopératives de nos jours réside en ce qu'elles enseignent aux gens comment coopérer. Mais en général, ce qui arrive dans la plupart des coopératives, selon ma propre expérience et l'expérience historique, c'est qu'elles deviennent de véritables entreprises bourgeoises, se lançant dans la concurrence que produit le marché. Celles qui ne le font pas disparaissent.

En revanche, les "coopératives appartenant à la municipalité" ne seraient pas des coopératives au sens conventionnel du terme. Elles ne seraient pas des coopératives privées ou des fédérations de coopératives privées. Elles seraient la "propriété" d'une communauté réunie dans une assemblée populaire. Elles opéreraient donc comme partie de la communauté, pas séparément, et elles devraient rendre des comptes à la communauté. Non seulement seraient-elles la "propriété" de la communauté, mais plusieurs de leurs politiques seraient décidées par la communauté en assemblée. Seule l'application pratique de ces politiques serait-elle de la juridiction des coopératives individuelles.

Non seulement la communauté dans son ensemble déterminerait-elle leurs politiques, mais c'est l'ensemble de la population qui établirait un genre de relation morale avec la coopérative parce que la coopérative serait partie intégrale de la population. Voici un domaine où une culture politique va au-delà de la politique purement institutionnelle de l'assemblée et de la confédération. Non seulement l'économie serait-elle municipalisée, mais la culture politique pourrait aider à créer une économie morale dans la communauté, un nouveau genre de relations économiques entre les citoyens et leurs moyens d'existence, qu'ils soient producteurs ou détaillants." (Murray Bookchin)

C'est ensuite Jean Zin, militant écologiste et intellectuel transdisciplinaire (membre du Grit : Groupe de Recherche Inter et Transdisciplinaire) qui a repensé ce concept pour l'adapter à la conjoncture et aux enjeux actuels.

2/ Les enjeux

La coopérative municipale répond à certains enjeux bien définis :

> **Le bouleversement de nos modes de production** depuis l'arrivée, dans ce que le Grit appelle l'ère de l'information. Ainsi, l'arrivée du numérique, de l'automatisation, d'Internet et des nouveaux moyens de télécommunication modifie le monde professionnel par une baisse d'effectifs dans l'industrie occidentale, une hausse du chômage, une croissance du secteur tertiaire (services), un accroissement des petits emplois intermittents et mal payés (précarité).

Malgré la croissance du secteur tertiaire, la précarité avance considérablement, le chômage devient de plus en plus insoluble, en dépit de l'abondance des biens et des services et la diminution considérable du temps de travail entre le XIX^e et le XXI^e siècle.

> **La prise de conscience des répercussions de l'ère énergétique et productiviste sur l'environnement** avec le

¹ - Jean Zin, "L'écologie politique à l'ère de l'information"

développement des connaissances liées à l'écosystème, à la biosphère. La dégradation du climat et de l'environnement liée au productivisme se répercute sur nos vies par des catastrophes naturelles, un dérèglement climatique ou encore des problèmes de santé (cancer, allergies, asthme...). Certaines espèces animales sont amenées à disparaître avec le risque d'un déséquilibre de la chaîne alimentaire sans avoir conscience des conséquences que cela pourrait engendrer. La déforestation crée un accroissement des gaz à effet de serre. En effet la capacité pour la planète à absorber celui-ci et à rejeter de l'oxygène s'amoindrit.

> **Le manque de solidarité, de liens sociaux, de vie locale**, pourtant nécessaires aujourd'hui. Le productivisme ne peut plus répondre par la concurrence et la croissance au problème de l'emploi. Les avancées technoscientifiques ont bouleversé le monde professionnel, nécessitant dès lors plus de solidarité et de coopération entre les divers acteurs de la société. La vie locale a été remplacée par la mondialisation et la déterritorialisation du travail, créant un manque de vie locale, une surpopulation des villes à l'instar des provinces. Cela entraîne également une perte des solidarités et des liens sociaux locaux. Sans citer les conséquences du transport de marchandises émetteur de gaz à effet de serre et du gaspillage d'énergie dans les industries malgré la finitude des énergies fossiles. L'isolement se fait de plus en plus ressentir dans la société, l'esprit individualiste prédomine sur l'esprit de communauté pour atteindre un stade quasi absolu sur nos modes de vie.

3/ Qu'est ce que l'ère de l'information ?

L'évolution de nos sociétés occidentales peut se séparer, en une grille de trois grandes ères distinctes du point de vue du "progrès des outils de transformation de la matière". L'homme, durant toute son avancée historique, a fait nombre de découvertes majeures, modifiant totalement son mode d'existence en société, tant culturellement qu'économiquement. Ainsi, ses découvertes sur la transformation de la matière pour améliorer sa survie dans son environnement distinguent trois grands moments :

- **L'ère des chasseurs-cueilleurs** se caractérise par la découverte, par les homo sapiens sapiens, d'outils multiples facilitant la chasse, la cueillette, le tout pendant une période évolutive d'approximativement 40 000 années (paléolithique). Ce fut la période la plus longue de l'homme. Nous remarquerons que plus les découvertes se font "révolutionnaires", plus le progrès et l'affinage de la transformation de la matière s'accélèrent.

- **L'ère de l'énergie**, elle, s'apparente à l'avènement de la société industrielle qui débute avec la machine à vapeur, fruit de découvertes scientifiques, ce qu'on appelle aujourd'hui la technoscience, c'est-à-dire l'application de découvertes scientifiques au profit de la société dans laquelle ces découvertes ont été faites. Il faudra, dans l'ère de l'énergie, comme son nom l'indique, une quantité invraisemblable d'énergie pour la fabrication des produits. Cela commence par le charbon, pour laisser place, de nos jours, au pétrole. Cette énergie servira au fonctionnement des industries et des transports jusqu'à atteindre une mondialisation des échanges par le pétrole bon marché. Nos sociétés industrielles se sont totalement adaptées à ce type de progrès, que ce soit pour le transport (infrastructures routières, maritimes, etc.) que pour la production (productivisme des usines). Les progrès technoscientifiques évolueront à une vitesse inouïe pour laisser place à l'ère dans laquelle nous venons d'entrer, celle de **l'information**.

- **L'ère de l'information** se définit par une quantité d'informations invraisemblablement complexes transformant la matière, jusqu'à ce que l'énergie dans les nouvelles technologies arrive au plan secondaire. Ainsi l'informatique, les téléphones portables, la robotisation des industries, Internet, les nanotechnologies, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), etc., . Précisons également que ce genre de technologies crée une production immatérielle propre à la mise en forme, à l'organisation et à la création, demandant ainsi plus d'efforts intellectuels que physiques.²

Ces nouvelles découvertes technoscientifiques s'accompagnent de la conscience écologique instituant **le principe de précaution** indispensable au pouvoir qui nous est octroyé par la technoscience actuelle et remettant totalement en question nos modes de vie. L'écologie prend en compte le fait que nous faisons partie intégrante de notre environnement naturel. Sa préservation équivaut donc à notre propre préservation. L'alerte des climatologues et des médias sur le réchauffement climatique nous fait ainsi réfléchir sur les alternatives à adopter, problématique qui concerne aujourd'hui l'humanité tout entière. Devons-nous donc avoir une croissance adaptée à l'environnement comme le prônent nombre d'économistes avec le développement durable, par la taxation des transports de marchandises, par exemple, ou bien est-il préférable de favoriser une décroissance radicale ? Ou encore, est-il nécessaire de mettre en place un autre type de production plus qualitatif que quantitatif (économie/écologie) ?

2 - Jacques Robin, "Changer d'ère", Seuil, 1989, "L'urgence de la métamorphose", Des idées et des hommes, 2007

Le fait est que le progrès technologique donnant naissance aux NTIC peut nous permettre d'adapter notre type de production en développant le plus possible le caractère immatériel du travail et en réduisant les transports. Ce qui ouvre une nouvelle perspective à notre vision de la société.

4/ Conscience écologique : les trois écologies³

Dans l'écologie nous pouvons, selon Guattari notamment, distinguer trois types d'écologies, c'est-à-dire de rapports de qualité de vie auxquels la coopérative municipale pourrait répondre :

- **L'écologie environnementale** se caractérise par la relation qualitative et préservatrice que l'homme entretient avec son environnement naturel, dont il est entièrement dépendant (biologie, écologie).
- **L'écologie sociale**, concerne les rapports sociaux entre les individus au sein de leur environnement. Sa qualité se définissant par la convivialité du rapport humain, la solidarité possible, la coopération et l'investissement pour former la société dans laquelle nous vivons (sociologie, économie).
- **L'écologie mentale**, c'est-à-dire la qualité de la préservation de notre particularité (diversité de la collectivité), de notre psychisme et de notre subjectivité potentiellement créative de nouvelles valeurs culturelles (psychanalyse, arts, etc.).

Nous pouvons remarquer ici le caractère transversal de l'approche écologiste, ne concernant pas uniquement la sphère environnementale, mais bien sa sphère humaine à tous ses points de vues. L'écologie politique, bien que d'actualité (réchauffement, biodiversité, énergie, déforestation...) se dévoile donc ici dans sa dimension humaniste, scientifique et cognitive. L'écologie se place par conséquent politiquement à gauche lorsqu'on la considère globalement. Raison pour laquelle la droite exclut, en général, ses multiples dimensions (création de l'écologie environnementale), bien que Nicolas Sarkozy ait cité Edgar Morin, homme de gauche, et sa "politique de civilisation", lors d'une de ses conférences pour la nouvelle année 2008.

Il semble nécessaire de préciser que l'écologie politique n'a pas pour vocation de créer un homme nouveau, mais bien de tendre à un "niveau d'équilibre" ou encore d'une *adaptation* à ce qui existe, qui dépend des choix de chacun concernant sa vie sociale, professionnelle, psychologique et des contraintes environnementales. L'écologie politique se verra donc dans l'obligation de créer l'autonomie du citoyen par un ensemble de mesures dans lesquelles celui-ci aura droit de parole. Ainsi, les "trois écologies" ne sont que des vocations, des mots d'ordre afin d'orienter l'axe des citoyens engagés dans cette voie qu'est l'écologie politique.

Voyons à présent, dans le fonctionnement théorique d'une coopérative municipale, les liens existants entre les enjeux et les trois écologies.

5/ Le fonctionnement d'une coopérative municipale

La fonction d'une coopérative municipale, selon Jean Zin, "serait de constituer des centres de ressources et des lieux d'échanges, destinés au soutien de la production locale et des activités autonomes, au développement de la coopération entre les participants tout comme à la valorisation des compétences disponibles. Il s'agit non seulement d'organiser les échanges locaux mais aussi de fournir tous les moyens du développement humain (assistance et formation)".⁴ Nous relevons bien ici l'idée de *développement humain* à travers une *production locale* appuyée par une nécessaire *coopération de l'ensemble de ses acteurs*. L'aspect du social, de la coopération et du tissage des liens locaux par le monde professionnel sont ici soulevés.

Continuons par rapport aux problèmes de précarité, de chômage et d'affaiblissement du travailleur et de la nécessité de former une solidarité plus évidente à un niveau local : "L'important, c'est de ne pas laisser les individus seuls face au marché, [...] mais d'offrir un soutien individuel (par d'autres coopérateurs), faciliter les collaborations et les échanges, faire jouer des synergies et fournir enfin les moyens de l'autonomie. [...] L'important, c'est la construction collective de l'autonomie individuelle et l'organisation de la solidarité sociale, c'est de "faire" société. [...] L'essentiel, c'est de fournir un cadre pour les échanges locaux, pour la valorisation des compétences disponibles et le soutien des activités autonomes."⁵

3 - Felix Guattari, "Les trois écologies", Galilée, 1989

4 - Jean Zin, "L'écologie politique à l'ère de l'information", ère, 2006

Une autre définition de son fonctionnement, en prenant le risque d'être redondant, "la coopérative municipale reprend donc toutes les fonctions des SELs (Systèmes d'échanges locaux). Elle devrait y joindre toute une série de moyens et d'assistance pour valoriser les compétences, encourager les créations d'entreprise, financer des projets, fournir conseils et formation, mettre en relation fournisseurs et clients."⁶

La gestion de la coopération et du bon développement de la coopérative municipale devra s'effectuer entre ses acteurs, par le biais de conseils de quartier, de débats de "face-à-face", mais également par le biais des élus municipaux. Le besoin pour un élu de connaître les avis des acteurs est indispensable pour le bon fonctionnement d'une coopérative et pour que la politique soit d'une plus grande justesse. Ainsi, cette forme de démocratie participative pourrait constituer une réponse au rapport entre élus/acteurs/consommateurs. Nous verrons donc dans la troisième partie quelques pistes de réalisation d'une telle instance.

La coordination, ou encore la facilitation de la coopération entre les acteurs de la coopérative, peut s'effectuer très aisément par l'informatique et par Internet, permettant la mise en réseau de tous les participants de façon complémentaire, mais également par une instance de centralisation (bureaux, conseils, etc.) des informations sur les différents participants (annonces, contacts, présentation, etc.), remplaçant, ainsi, la publicité. La mairie étant un lieu accessible à tous les citoyens, il paraît logique qu'une fonction si importante de la coopérative s'y trouve (vitrine ?).

Il ne s'agit pas de placer la commune en autarcie mais bien de réduire l'interdépendance avec les autres communes, régions ou encore pays, afin de diminuer le transport des marchandises et de répondre à l'impératif de réduction de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Il s'agit également de se connecter avec des circuits alternatifs de tous bords et ainsi développer une production alternative et plus autonome face au productivisme et à sa mondialisation inadaptée aux problèmes écologiques et sociaux : "Les coopératives expriment la complémentarité des individus et des talents, l'optimisation et la synergie des compétences disponibles. Il ne s'agit pas de rester entre soi et cette complémentarité doit se retrouver dans l'intégration de circuits alternatifs d'échanges aux niveaux régional, national, européen et mondial (commerce équitable)."⁷

6/ Activités

Nous citerons ici de multiples métiers pouvant s'exercer au sein d'une coopérative :

- Services à la personne (cuisine, soins, courses, covoiturage, compagnie)
- Assistance (compagnie aux personnes âgées, dépannage, installation informatique...)
- Formation (de multiples savoirs-faire)
- Soutien scolaire
- Intermittents du spectacle (théâtre, cinéma, musique)
- Artistes (plasticiens, peintres, sculpteurs...)
- Ecrivains (écrivain public, intellectuel précaire, poète...)
- Graphistes (maquettistes, illustrateurs...)
- Informaticiens indépendants (web designer, programmeur...)
- Artisanat traditionnel (cordonnier, boulanger...)
- Petits agriculteurs (bio, amap...)
- Restauration (traiteur, restaurateur...)
- Médias alternatifs (télévision, radio locale, presse locale...)
- Sites, forums, réseaux
- Promotion et entretien de la démocratie participative
- Loisirs (sport, jeux, voyages...)
- Rencontres (fêtes de quartiers)

Ceci n'est qu'une liste exhaustive des possibles et nécessaires contenus d'une coopérative municipale. Le but étant bien de raviver la vie locale dans les communes ainsi que de faire naître l'espoir d'une autre relation au travail lorsque celui-ci devient de plus en plus précaire pour une grande partie de la population.

La protection accordée par la municipalité sera nécessaire dans *une seconde étape* pour ne pas rendre la gestion du projet trop pesante pour les élus. En tous les cas l'expérimentation d'une coopérative municipale se doit de lancer un débat public au minimum municipal (puis par la suite régional et enfin national) autour de cette protection dénommée le revenu social garanti.

7/ Le revenu garanti

Sans ce qui a été mis en avant précédemment, l'idée d'un *revenu garanti* ou encore d'une *subvention municipale régulière* serait vide de sens. En effet, situer un revenu garanti en dehors de tout projet municipal n'a aucune signification face aux enjeux cités. Il n'a pas que pour unique vocation d'assister, mais bien de protéger le développement d'un travail alternatif à celui de l'économie de marché. C'est une *profession d'utilité publique*, tant au niveau de sa qualité pour l'environnement qu'au niveau du plaisir de l'individu exerçant son métier (développement humain). La localité prend ainsi plus de sens ; que cela soit dans l'innovation de la réponse face aux enjeux ou que ce soit dans son caractère profondément humaniste.

Retisser un développement local et des échanges de proximité est largement encouragé par l'idée de revenu garanti, aidant ainsi les acteurs à ne pas se déterritorialiser par instinct de survie vers les villes ou encore en dehors de leur quartier : "La portée d'un "revenu garanti suffisant" est double : c'est bien l'adaptation des rapports sociaux aux nouvelles forces productives à l'ère de l'information, mais c'est aussi la condition *sine qua non* d'une alternative au productivisme salarial ainsi que d'une nécessaire relocalisation de l'économie face à une globalisation débridée".⁸ Il s'agit bien là de "passer à une vision plus globale d'organisation de la production, intégrant la dimension écologiste qui se fera de plus en plus pressante".⁹

Il n'est pas question ici de bouleverser le quotidien des habitants mais de l'améliorer en adaptant la localité aux problématiques actuelles, d'accompagner la transition d'un travail autonome nécessaire pour répondre aux questions actuelles. C'est pour cela que "l'on ne peut même pas dire cette fois que ce serait la fin du salariat, plutôt sa marginalisation progressive au profit des activités autonomes, tout comme les agriculteurs ont été marginalisés finalement dans la société industrielle".¹⁰

En effet, nos modes contemporains de production remettent nombre de choses en question, ainsi, "le devenir immatériel de l'économie bouleverse toutes les données et les bases de la valeur (gratuité de la reproduction numérique, logiciels libres, etc.) tout comme celles d'un revenu, de plus en plus irrégulier et discontinu, pour un travail de plus en plus précaire et intermittent".¹¹ Nous pouvons citer l'incompatibilité de la valeur avec le temps de travail dans beaucoup d'activités comme, par exemple, le secteur créatif basé plus sur le résultat que sur le temps, ou encore sur tous les métiers demandant un travail mental plutôt que physique et matériel... "même si personne ne semble en vouloir, la question de la **garantie du revenu** revient sans cesse et avec insistance dans le débat public (RMI, chômeurs, travailleurs pauvres, précaires, étudiants, intermittents, créatifs, chercheurs, formation, jeunes, agriculteurs, retraites, etc.)".¹¹ Le tout en sachant qu'"il n'y a aucune chance qu'on obtienne un véritable revenu garanti à court terme, cela ne retire rien à sa nécessité".¹² C'est pour cela que le niveau local avec une adaptation imaginative face aux contraintes budgétaires peut s'avérer être une solution. Il se peut également que le revenu garanti ne soit pas viable dans un premier temps. Il faudra alors faire sans et l'intégrer dans une étape seconde tout en faisant jouer, en attendant, le jeu de la solidarité d'une façon déterminée. La nécessité du débat public pour le bon fonctionnement de la coopérative durant cette période temporaire sera indispensable. En effet, selon Amartya Sen, plus la démocratie est présente et plus les régulations sociales s'effectuent positivement.¹³

Le revenu garanti n'est pas une prestation sociale

Il semble indispensable d'insister sur le fait que le revenu garanti ne se veut pas une prestation sociale due au travail effectué par le travailleur autonome, mais se veut une subvention permettant aux activités non rentables de se développer et d'exister, en misant sur elles sur du long terme, mais aussi pour permettre aux activités non rentables d'être prises en compte dans leur caractère potentiellement utile pour la société (richesse de la diversité). Elle se veut également une adaptation à la précarisation constante de notre société et au service des "inutiles au monde", comme le dit si bien Robert Castel, qui se feront de plus en plus nombreux au fil du temps et sur qui il faut compter pour un nouveau type de société basé sur le travail autonome. Ainsi, il existera sans doute au sein d'une coopérative municipale des activités plus rentables que d'autres. Il peut s'avérer par conséquent utile de mettre en place un système de revenu maximum pour une redistribution solidaire nécessaire au bon développement de la coopérative, intensifiant par la même l'esprit de coopération et de solidarité entre les différents acteurs de la coopérative ou encore une sorte d'impôt progressif pour la répartition interne). La richesse de la coopérative devient par conséquent **la reconnaissance** entre ses acteurs. D'ailleurs, l'ensemble de la communauté intellectuelle, notamment sociologique, s'accorde à dire que la reconnaissance est plus un facteur premier de motivation que la richesse matérielle. Celle-ci étant d'ailleurs un code social *pour*

8, 9, 10, 11, 12, 13 - Jean Zin, "L'écologie politique à l'ère de l'information", ère, 2006"

la reconnaissance mutuelle.

L'épanouissement dans le travail, par un travail choisi¹⁴, grâce à la protection municipale, permettra, en outre, d'apporter une motivation autre que cette richesse matérielle, *la motivation existentielle*. Les systèmes de solidarité aideront, de plus, la communauté dans leur besoin de se procurer tel ou tel matériel. Les SELs le montrent avec brio : l'échange de produits (magnétoscope, lecteur dvd, pince coupante, vêtements...) devenus inutiles pour l'un, peuvent s'avérer utiles pour l'autre. Ainsi, le lien social local, l'échange de proximité et la solidarité locale peuvent être source de richesse matérielle, rendant parfois presque "caduc" le besoin de se procurer des objets neufs ou des services en dehors du circuit alternatif. Cela favorise donc la dimension écologique de notre ère.

8/ Un système de compensation solidaire

Il est clair que dans une coopérative municipale, les métiers ne peuvent pas tous être aussi rentables les uns par rapport aux autres. Il paraît par conséquent normal qu'une activité qui soit plus rentable permette à une autre de pouvoir exister, surtout si l'utilité publique de chacune des activités concernées est équivalente. Il paraît en tout cas bien difficile de mesurer quelle activité est la plus utile si l'on ne prend pas uniquement en compte l'impératif de rentabilité et que l'on y ajoute le sens ou encore l'utilité culturelle. Ce pourquoi il est préférable qu'un système progressif d'imposition soit mis en place.. Nous pensons que c'est par le biais d'une instance de démocratie participative que la compensation solidaire pourra se décider. L'idée d'un revenu maximum d'activité permettrait également de pratiquer ce type de redistribution, mais cela devra nécessairement être décidé démocratiquement entre les élus et les acteurs de la coopérative. En effet, le concept de coopérative municipale n'a pas pour vocation le profit et la croissance mais bien le développement humain et le retissage des liens sociaux locaux par la coopération et la solidarité. Nous entendons par développement humain, *l'épanouissement des individualités par l'autonomie produite par la coopérative municipale*.

L'idée d'une entreprise sociale écologique et solidaire, prête à faire "rentrer de l'argent" pour financer la coopérative, peut également aider ce système de solidarité. Reste à savoir quelle entreprise développer et qui y participera (experts, acteurs de la coopérative par roulements ?).

Nous proposerons quelques exemples dans la troisième partie tout en sachant qu'il faudrait que cela soit vu démocratiquement entre les élus et les citoyens.

9/ Activités rentables, subventions municipales, autres subventions

Une subvention municipale régulière ne doit pas entraver les politiques parallèles de la commune. Il faut par conséquent faire preuve d'imagination pour que l'investissement financier ne soit pas trop lourd. Ainsi, il faut dans un premier temps trouver les organismes susceptibles d'aider la municipalité dans son initiative sans que sa finalité en soit tronquée. Développer une ou plusieurs entreprises sociales et solidaires prêtes à s'investir dans la vie de la commune et de la coopérative (c'est-à-dire une entreprise qui pourrait servir les Montreuillois et qui leur plaise afin qu'ils soient prêts à s'y identifier et à y participer par la consommation des produits ou services qu'elle propose). Ne pouvons-nous d'ailleurs pas utiliser en partie les entreprises municipales déjà existantes (cinéma Méliès, par exemple, à Montreuil) ?

Il est également possible de verser une partie du revenu en monnaie locale afin de favoriser l'échange, mais aussi afin d'alléger la charge financière de la municipalité. L'important étant de permettre aux participants d'accéder à certains produits ou services importants pour le développement de leur activité non consommable en monnaie locale.

10/ Monnaie locale

Une monnaie locale apparaît généralement aux endroits où la précarité et la pauvreté sont importantes. Elle permet aux citoyens qui l'utilisent de faciliter leurs échanges car la monnaie officielle leur est trop inaccessible. Des expérimentations de ce genre ont déjà eu lieu un peu partout dans le monde lors de crises économiques. Ainsi, "l'expérience des SELs a montré, bien qu'à une échelle très réduite, l'efficacité de ces monnaies locales, entre autres pour employer ceux qui n'avaient pas de travail".¹⁵

La monnaie locale a pour vocation d'équilibrer les échanges internationaux en protégeant les savoirs-faires locaux. Il ne s'agit malheureusement aujourd'hui plus de préserver l'équilibre local mais bien de *le reconstruire* avec les nou-

14, 15 - Jean Zin, "L'écologie politique à l'ère de l'information", ère, 2006

velles donnes actuelles. La vie professionnelle et privée locale permet également de réduire les transports privés au profit d'un climat de qualité.

La monnaie locale a pour caractéristique "d'échapper aux taxations habituelles, en particulier de la TVA. Dès lors, la TVA fonctionne comme une taxe douanière, un droit de douane pour les produits extérieurs. C'est la meilleure façon d'instituer un protectionnisme local sans se couper et s'enfermer dans une impossible autarcie".

La monnaie locale favorise donc :

1. le lien social local (convivialité, solidarité, coopération)
2. la diminution des transports privés et de marchandises (écologie)
3. le protectionnisme des activités professionnelles locales (préservation)
4. le dynamisme des échanges, la création d'emplois (développement, économie)

Reste à préciser que "les monnaies locales peuvent réduire le chômage mais peuvent aussi créer de l'inflation, exigeant une gestion politique fine, comme toute monnaie"¹⁶, ceci étant aux élus de gérer le mieux possible les conjonctures.

Le SOL

Sous l'initiative de Patrick Viveret, la monnaie SOL vient de commencer à être expérimentée, à Alsace, Aquitaine, Bretagne, Ile de France, Midi-Pyrénées, Nord Pas de Calais et Rhône Alpes. Sinon, c'est dans le milieu de l'économie sociale et solidaire que cette monnaie s'expérimente pour le moment. Elle se veut locale et attend avec impatience d'être expérimentée par l'ensemble des communautés municipales intéressées afin de ne pas se restreindre à un milieu marginal. Cette monnaie a été finement pensée afin de permettre une meilleure utilisation possible par ses usagers. Tout le matériel nécessaire pour son expérimentation est prêt (terminaux, cartes à puces, etc.)

La monnaie SOL se veut d'une valeur ajoutée écologique et sociale afin de ne pas perdre de vue les enjeux cités précédemment. Le SOL a le soutien de nombreux organismes reconnus tels que : la Macif, la Maif, le Crédit Coopératif, les Chèques déjeuners. *L'Europe* soutient également le SOL ainsi que Claude Alphandéry...

Les caractéristiques du SOL

Le SOL, afin de dynamiser les échanges locaux, est une monnaie fondante ou encore monnaie de consommation. Au bout de trois mois, sa valeur diminue et perd 1% de sa valeur chaque mois, ce qui facilite ainsi la consommation locale. Lorsqu'elle n'est pas utilisée, celle-ci est réaffectée collectivement à des projets d'utilité sociale et écologique.

Nous citerons ici les définitions du site Internet du projet SOL : www.sol-reseau.coop

Le SOL est utilisable via une carte à puce et, semble-t-il, un compte accessible sur Internet. On peut y opérer trois types d'échanges :

SOL Coopération - SOL acquis lors d'achat "au sein d'un réseau d'entreprises et organisations qui partagent des valeurs écologiques et sociales". Ces SOLs sont réutilisables dans ce même réseau. Il vous permet de :

Donner du sens à vos choix de consommation.

Mettre en valeur vos comportements solidaires.

Renforcer les structures et entreprises de l'économie sociale et solidaire et ainsi participer au développement d'une économie basée sur des valeurs écologiques, humaines et sociales.

SOL Engagement - "Moyen d'échanges entre personne" :

Pourquoi ?

Pour mettre en valeur nos comportements solidaires localement, sur nos territoires.

Pour faciliter les échanges de temps et de services entre nous et créer des mécanismes de coopération à partir des richesses de chacun.

Comment ?

Vous participez, donnez ou échangez du temps et des services dans des activités d'entraide et de solidarité... Ce temps et cet engagement sont comptabilisés en "SOL Engagement" sur votre carte.

Vous participez ainsi à la mise en lumière des activités, richesses et bien-être que nous donnons chacun à la société.

Les SOLs crédités vous permettent également d'avoir accès à des activités proposées en échange de temps.

Le temps que vous donnez sur une activité peut vous permettre de gagner du temps sur d'autres activités.

16 - Jean Zin, "L'écologie politique à l'ère de l'information", ère, 2006

Outils pour la concrétisation d'une coopérative municipale

Afin de percevoir plus précisément par quels biais il est possible de réaliser ce projet-pilote, il semble important de préciser les actions que la municipalité devra adopter mais aussi de quelle manière il sera possible pour celle-ci de financer un tel projet, qui peut sembler irréalisable d'un point de vue purement budgétaire, ou encore d'un point de vue concret en ce qui concerne le type de démocratie nécessaire à sa réalisation. Il ne s'agit pas de considérer cette troisième partie comme une preuve valide de la théorie. En effet, même si elle demeurera plus concrète ou "terre à terre", elle reste tout de même une théorie plutôt abstraite qui demandera l'expérimentation pour la vérification de la possibilité de réalisation d'un tel projet. C'est pour cela que nous tenterons de ne pas trop spéculer pour laisser libre cours à l'imagination de chacun pour la réalisation de ce projet. Les possibilités seront citées par des suppositions, afin de montrer qu'il est possible d'expérimenter un tel projet, que cela s'avère même nécessaire pour anticiper les transformations qui ont cours dans notre monde (réchauffement climatique, fin du pétrole, paupérisation...)

Nous aborderons d'abord la question des instances administratives nécessaires pour la réalisation et l'encadrement de ce projet (quels effectifs ? comment l'organiser ? qui ? pourquoi ?), et la démocratie de type participatif en relation avec ces administrations (quel fonctionnement pour ce type de démocratie ? qui y participe ? pourquoi ?)

Nous aborderons ensuite le financement (quelles peuvent être les subventions octroyées à la mairie ? comment s'auto-financer pour le bon fonctionnement et la survie de la coopérative ? est-il possible dans le budget de la mairie d'utiliser une partie de celui-ci pour le lancement du projet ?).

Nous donnerons enfin des exemples concrets des expérimentations analogues afin de démontrer que la réalité a, dans notre conjoncture, déjà réalisé en esquisse ce genre de projet.

1/ Démocratie participative : administration de la coopérative municipale

Une coopérative municipale a besoin de fournir un cadre favorisant la coopération, l'autonomie de chacun et la valorisation des compétences disponibles et inexploitées (pour cause de pression concurrentielle des marchés), c'est-à-dire tout ce qui est propre au développement humain.

Une coopérative municipale répond à un manque et à une transformation de la forme du travail par le biais du travail autonome et de la vie de quartier, par l'échange de biens et de services à l'échelle locale, par le caractère qualitatif de la production. Nous ne définirons pas tout ce qui argumente une coopérative municipale (il l'a déjà été dit) mais juste ce sur quoi le fonctionnement pragmatique repose.

Une administration municipale pour une coopérative municipale a donc plusieurs fonctions :

- **L'accès en tant que consommateur ou acteur à toutes les informations concernant chaque quartier et les biens et services qu'il propose.** Cette fonction remplace la publicité, elle permet de savoir ce qui se passe dans la coopérative municipale, ce qui est proposé. Elle peut-être incarnée par un bureau de répertoriation et de conseil mais aussi par l'outil informatique, indispensable pour un fonctionnement optimal de ce service.

- **L'accueil de tous nouveaux arrivants et potentiels participants à la vie de la coopérative municipale (consommateur, acteur ou les deux).** Il s'agit là de compléter le point précédent en y ajoutant le début de l'inscription, c'est-à-dire la coordination entre le nouveau et l'ensemble de la communauté d'un quartier. Il devra présenter son projet, mais également en débattre.

- **Une équipe de comptables pour chaque quartier de la commune.** La comptabilité permet d'informer chaque acteur et l'ensemble de leur situation périodique en ce qui concerne les recettes et les dépenses de chacun et cela si besoin est. Il s'agit d'une assistance qui ne sera pas forcément utile pour tous.

- **Une équipe de formateurs très diversifiée.** Chaque travailleur autonome ayant un savoir faire, aura pour fonction de permettre à ceux qui n'en ont pas et qui choisissent tel ou tel métier, de les former temporairement à la mesure du possible. C'est un jeu de solidarités possible auquel chaque personne peut participer.

Pour la préparation d'un tel projet, destiné plutôt aux chômeurs longue durée, aux RMIstes et à ceux vivant sous le seuil de pauvreté ; il faudra avant tout avoir des savoir-faire très diversifiés et complémentaires. Le fait est que l'on ne choisit pas qui participera à ce projet, mais il peut paraître judicieux de prendre en compte les plus démunis et les plus passionnés par leur profession. Cela veut dire attendre un certain nombre d'inscriptions apte à faire fonctionner la

coopération interne de la coopérative et le fonctionnement externe, c'est-à-dire entre travailleurs autonomes et consommateurs. Un important travail relationnel devra ainsi être mis en place.

Il faut que le commencement de la coopérative soit effectué par des habitants de la commune ayant soit d'un tel projet politique ou par une pédagogie engagée par les élus de quartier. Il serait également positif qu'au moins deux à trois personnes vivant dans chaque quartier de la commune puissent servir à la médiation entre les élus et la population de chaque quartier.

Pour qu'une telle médiation soit possible, il faut donc instituer une assemblée de quartier appelée plus communément dans la démocratie participative *le comité de quartier*¹⁷.

Pour lancer un tel projet, il est nécessaire de créer avant tout une forme de démocratie participative pour lancer le débat public afin de savoir si ce projet intéresse les habitants de chaque quartier et s'ils sont prêts à s'y investir. *Raison pour laquelle il faut étudier la façon dont pourrait fonctionner ce type de démocratie :*

Il faut donc d'abord que les représentants des quartiers informent la population de l'idée du projet et qu'ils en débattent avec lui, pendant *une période indéterminée* jusqu'à arriver à un accord. Il faut aussi prendre en compte le fait que certaines personnes sont timides et ne s'expriment pas ou peu, malgré les opinions intéressantes qu'elles peuvent avoir à partager.

Un fait important est de préciser le *caractère cognitif* que doit avoir ce genre de démocratie. *Le doute et la vérification des affirmations se doit d'exister, en tous les cas cela est très conseillé.* C'est pour cela qu'un site Internet où tout le monde peut s'exprimer en fonction des quartiers peut être intéressant et complémentaire au débat.

Ce qui a été cité précédemment concerne aussi bien le fonctionnement du début du projet que sa continuation lorsqu'il sera mis en place au quotidien.

Une personne enregistrant le débat afin de le présenter aux élus pour leur permettre de prendre connaissance de ce qui se passe dans chaque quartier et de savoir si cela correspond au mandat auquel ils ont été désignés par l'ensemble de la population montreuilloise peut être envisagé. Grâce à cela, la dynamique *top-down* (du haut vers le bas) de la municipalité peut toujours avoir lieu, tout comme la dynamique *bottom-up* (du bas vers le haut) pour chaque quartier. La présence d'un élu lors de chacun des comités de quartier est aussi important. Le consensus doit se créer entre les élus et les citoyens lorsqu'ils se trouvent en désaccord, permettant à la coopérative municipale de subsister. Il est clair que lorsque la coopérative fonctionnera au quotidien, la dynamique *bottom-up* aura plus lieu d'être, vue que cela concernera principalement ses acteurs/consommateurs, à moins qu'il y ait un véritable déséquilibre du budget et qu'il faille que la municipalité intervienne. Il ne s'agit pas là de remettre en question la politique de type *top-down* de la municipalité actuelle, mais bien de mettre en avant, *dans le cadre de la coopérative et bien seulement dans ce cadre*, la pratique d'un fonctionnement *bottom-up*, nécessité par le caractère très "terre à terre" d'un tel projet et concernant en priorité ses acteurs majeurs, c'est-à-dire les travailleurs autonomes et les consommateurs.

La démocratie participative a été expérimentée déjà dans plusieurs pays, tels que l'Angleterre, les USA, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, la Suisse, le Brésil, l'Equateur, et l'Afrique subsaharienne, sous multiples formes.

Il semblera important de préciser qu'en ce qui concerne le secteur de l'administratif cité précédemment, l'effectif ne peut être précisé car il dépendra du nombre de participants. Il sera l'objet d'une régulation constante en fonction de l'évolution de la coopérative municipale, géré par les élus et les acteurs en inter-relation.

2/ Budget et financement

La démocratie ne demande pas un effectif à employer par la mairie, donc pas de financement particulier. Elle demande la participation des acteurs, des consommateurs et des élus municipaux lorsque cela s'avère nécessaire.

La base de l'investissement concerne en premier lieu les comptables et en second lieu les subventions municipales de chaque travailleurs autonomes (à plus long terme).

Il y a cinq solutions pour le financement que nous avons ici trouvé :

> **La subvention.** Vu que le SOL (monnaie locale) est soutenu par nombre d'organismes cités précédemment, il paraît clair que ceux-ci peuvent être prêts à financer ce projet. L'inconvénient sera de faire certaines choses qui ne correspondent ou ne correspondront pas à la politique de la coopérative municipale en contre partie. C'est la solution la moins évidente à moins de demander une quasi-inconditionnalité dans chaque subventions. *Cela ne concerne pas uniquement les élus sur ce point mais aussi les citoyens acteurs du projet.*

> **Le budget municipal.** Le budget de Montreuil est déjà très serré, mais il peut être pensé que celui-ci peut être capable de financer au moins mensuellement les comptables en payant en partie le salaire par le biais d'une monnaie locale.

17 - RASERA Michel, *La démocratie locale*, LGDJ, 2002

> **L'auto-financement.** Des entreprises de type d'économie sociale et solidaire avec l'éthique de la coopérative municipale pourrait servir à autofinancer le projet. Chaque acteur n'étant pas passionné par ce type de métier pourrait tourner à tour de rôle pour le bon fonctionnement de l'entreprise.

Ces types d'entreprises ne peuvent-elles pas être, par exemple, le recyclage d'objets récupérés ? Il faut, pour trouver ce genre d'entreprise, une forte imagination et la mobilisation de toutes les idées possibles proposées à Montreuil pour en débattre régulièrement. La question est : devons-nous commencer l'expérimentation de cette coopérative municipale avant ou après la mise en place d'une telle entreprise ?

> **Un nouvel impôt.** Un nouvel impôt à Montreuil ou autre pourrait être mis en place en fonction d'un débat démocratique après proposition des élus pour financer une partie de la subvention municipale régulière (revenu garanti. En attendant une mise en place nationale ?). Ce nouvel impôt peut se trouver fluctuant selon les bénéficiaires de l'entreprise d'autofinancement.

> **La combinaison des aides déjà existantes avec la subvention municipale régulière.** Ceux touchant le chômage ou le RMI permettront à ceux qui ne le touchent pas d'être subventionnés avec plus de facilité. Ceux touchant le RMI ou le chômage toucheront le reste de leur revenu en monnaies locale, par exemple.

Il est clair que la survie de la coopérative municipale risque d'être difficile, mais elle aura la capacité de lancer un débat public national sur le thème du revenu garanti et de l'autonomie désirée du travailleur autonome local, pour une production plus humaine et écologiste.

3/ Exemple de formes ressemblantes aux coopératives municipales

Il y a quelques expérimentations qui sont assez ressemblantes aux coopératives municipales. Elles s'incarnent comme une sorte d'esquisse de ce qu'est la coopérative municipale. Elles répondent toutes à des problèmes proches de ceux abordés par la coopérative municipale. L'existence de ces formes ressemblantes peuvent témoigner de l'actualité de ce genre de projet pour répondre aux problèmes actuels. Nous citerons ici trois exemples concrets présents en France en Europe, et en Amérique Latine :

- **Les Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE).** Elles répondent en France et en Europe au problème de l'emploi, en permettant l'assistance de projets entrepreneuriaux, pour des savoir-faire autonomes. Elles permettent à l'entrepreneur de ne pas se sentir isolé face au marché du travail. Celle-ci s'occupe de la comptabilité, anime des ateliers pédagogiques, assiste l'entrepreneur dans son projet et lui permet d'accéder à un statut de salarié. L'ensemble des entrepreneurs peuvent coopérer au sein de l'entreprise si leurs activités sont, par exemple, complémentaires.

Ce genre de coopérative est inscrit dans le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire. Le SOL est expérimenté partiellement dans les CAE. La grande différence entre les CAE et les coopératives municipales sont leur place dans l'économie de marché. En effet, les CAE n'ont pas purement pour vocation à être écologistes ou encore "100% solidaires". Elles n'ont pas non plus pour vocation à relocaliser l'économie mais de créer des emplois. De plus, la coopérative municipale veut pouvoir apporter, à plus long terme, une protection des travailleurs autonomes par l'ensemble de la communauté.

- **Les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL).** Les SEL sont implantés un peu partout en France. Ils permettent à ceux qui n'ont pas d'emploi de valoriser leurs compétences en coopérant avec des gens de leur localité par le biais d'une monnaie locale (SEL), permettant ainsi de faciliter l'échange de biens et de services. Là, l'échange se passe bien entre la plupart des personnes de la localité, l'échange est local, mais à une échelle plus petite et moins développée qu'une expérimentation du type de celle de la coopérative municipale.

D'autres monnaies locales de ce type ont déjà existé dans d'autres pays lors de périodes de crise économique (Europe, Amérique Latine).

- **Les ATT des *piqueteros* en Argentine.** Cette expérimentation est très intéressante car elle est publique (sous le cadre de l'Etat). Les *piqueteros* d'un quartier en Argentine ont revendiqué l'ATT (allocation chômage) lors d'une conjoncture défavorable à l'emploi dans l'économie. Après ceci, la première préoccupation des *piqueteros* n'était pas de rester totalement assistés par l'Etat, mais bien de revendiquer une *dignité par le travail*, quitte à modifier la définition du mot travail. cette définition fut de "faire une activité d'utilité sociale au profit des habitants de leurs propres quartiers¹⁸". Ce fut également d'apprendre les métiers à leurs camarades, pour ceux qui ne le connaissent pas forcément.

Nous trouvons ici un concept toujours lié à la problématique de l'emploi et de l'aide à ceux qui n'en ont pas, mais aussi l'idée de l'inutilité d'une assistance lorsqu'il n'y a pas une activité valorisant les compétences des assistés, garante de leur dignité. L'activité participe à permettre à l'assisté de faire partie de la société en contribuant à son évolution, quitte à ne pas faire une activité purement commerciale mais plus d'utilité publique, ou encore choisie (pour la coopérative municipale).

CONCLUSION

La mairie est-elle capable d'accepter le projet de coopérative municipale ? Un projet qui a pour vocation d'expérimenter de nouvelles formes de travail (et pas forcément rentable), une nouvelle forme de démocratie (existant dans d'autres pays), un jeu de solidarité. La mairie se préoccupe-t-elle de la solitude de ses habitants engendrée par une société de plus en plus individualiste et fragmentée ?

Considère-t-elle ces analyses comme sensées, réfléchies, justifiées et cette proposition comme nécessaire ? Il paraît clair pour moi, tout comme pour les communes de France et les communes de Paris, que Montreuil a besoin de ce genre de projet pour faire revivre d'une façon mélangée, diversifiée, mixifiée ; entre classes sociales, groupes, et communautés. Faire revivre une vie de quartier et de projets, capable de répondre localement à la problématique sociale et écologique, mais aussi de s'adapter à la transformation des nouvelles forces productives immatérielles, en trois mots, comme le dit Jean Zin, de *refaire société*.

Il s'agit également dans ce projet de montrer qu'une autre forme de société est possible dans le monde, dans chacun de ses niveaux locaux, et dans leurs inter-relations. Cela dépend des structures publiques communales et de leur responsabilité. Il s'agit de faire revivre les localités détruites, fragmentées, disloquées par la mondialisation. D'où le fait que nous pourrions considérer ce projet comme altermondialiste. Ainsi, ce genre de projet ne peut être validé et expérimenté *que* par des élus de *gauche humaniste*. C'est pourquoi j'ai eu pour vocation de citer Montreuil comme exemple principal de ce document. Sans se faire d'illusions, il faut savoir que ce projet demande une très grande responsabilité et un très grand engagement de la part de la municipalité, pour que le fonctionnement et la construction du projet soient justement réalisées. Sa construction peut s'avérer particulièrement difficile, demandant par là un investissement assez considérable, d'où la raison de considérer en partie ce projet comme étant un *projet-pilote* pour une municipalité.

Lancer un débat public sur le thème de l'adaptation aux nouvelles conjonctures actuelles avec pour idée phare la relocalisation de l'économie, le revenu garanti, la démocratie participative, la coopération en réseau *est* ou *doit être* la principale préoccupation de ce genre d'expérimentation. Raviver les possibles, raviver les revendications écologiques et sociales, ouvrir des perspectives d'espoir au drame actuel de notre monde, lancer un débat public sur le revenu garanti et ce qui peut l'accompagner, est l'enjeu de ce projet.

L'alternative est possible, il ne tient qu'à nous de les expérimenter, aussi bien élus de gauche que citoyens, militants, qui devraient revendiquer à la mairie en se mobilisant pour un projet de ce type. Il faut s'organiser localement pour anticiper les transformations de notre temps dans un sens positif et constructif. En antagonisme avec l'unilatéralité d'une finalité pour le profit, nous opposerons la résolution de problèmes concrets et l'adaptation de l'économie à l'humain et ses multidimensionalité, dont la dimension environnementale.

Tout n'est pas perdu, tout est à construire, nous devons continuer d'espérer et de rêver pour se mobiliser. Ce qui existe déjà n'est pas forcément une barrière et peut être source d'émancipation, de rétablissement des fragiles équilibres qui régissent notre écosystème et notre vie en communauté. Mobilisons nos compétences pour le changement et le recommencement du monde, après une histoire faite de tant de boue, et de honte et de si peu de d'humilité, de noblesse et de finesse.

“Changeons d'ère, dénonçons la misère du présent, pointons du doigt la richesse des possibles.”
Jacques Robin, André Gorz

BIBLIOGRAPHIE

Oeuvres :

BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*

CASTEL Robert, *Métamorphoses de la question sociale*

DUBOIN Marie-Louise, *Mais où va l'argent ?*

GODEFROY Jean, *La palabre, une juridiction de la parole*

GORZ André, *Misère du présent, richesse des possibles, L'Immatériel*

GUATTARI Felix, *Les trois écologies*

LIPOVETSKY Gilles, *L'ère du vide*

MORIN Edgar, *La méthode (Six volumes)*

RASERA Michel, *La démocratie locale*

ROBIN Jacques, *Changer d'ère, L'urgence de la métamorphose*

SEN Amartya, *Pour un nouveau modèle économique, La démocratie des autres*

VIVERET Patrick, *Pourquoi ça ne vas pas plus mal*

ZIN Jean, *L'écologie politique à l'ère de l'information*, site Internet : www.jeanzin.fr

Revue :

Autre part n°43

Politix n°75

Recherches, "Gestion de proximité et démocratie participative"

Données diverses :

- *AREP* (Aménagement Recherche Pôles d'échanges). Rapport fourni par la mairie de Montreuil.

- Données fournies par la mairie de Montreuil.

- Insee